



# Communiqué de presse

3 juillet 2009

## **GRANULATS MARINS SUD LORIENT : LAFARGE NE DÉPOSERA PAS DE DEMANDE DE CONCESSION D'EXPLOITATION**

Au terme de la période de recherche de 5 ans accordée dans le cadre du PER (Permis Exclusif de Recherche) Sud Lorient, Lafarge a décidé de ne pas déposer de demande de concession pour exploiter les granulats marins au large de Lorient pour des raisons liées à la sécurité maritime et militaire.

Pour prendre cette décision, Lafarge s'appuie sur la position du Préfet Maritime de l'Atlantique, l'Amiral Anne-François de Saint Salvy, qui a donné un avis défavorable à la demande de concession au motif que la zone d'exploitation sollicitée est située dans une zone de tirs de l'armée française. Ce champ de tir voit son utilisation pérennisée et pourrait accueillir ultérieurement des séances de tir des armées européennes.

Lafarge prend acte de l'avis du Préfet Maritime.

Cette décision ne remet pas en cause l'ensemble des études environnementales pilotées par Lafarge et ses partenaires pendant la phase de recherche, en particulier l'absence d'impacts négatifs du projet sur le trait de côte, les dunes et la pêche.

Lafarge poursuit ses projets d'exploitation en mer, indispensables pour répondre aux besoins de la construction en Bretagne (logements, hôpitaux, écoles et routes). A partir de 2010, les sablières alimentant le Morbihan seront insuffisantes pour alimenter la filière du bâtiment et des travaux publics.

Pour Bénédicte de Bonnechose, nouveau directeur général de Lafarge Granulats Ouest, « Cette phase d'étude a encore renforcé notre connaissance des impacts économiques, environnementaux mais aussi humains d'une exploitation en mer. Lafarge Granulats la mettra à profit dans le développement de nouveaux projets et dans les phases de concertation locale et de dialogue avec les parties prenantes ».

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **A propos de l'activité Granulats de Lafarge**

Le granulat est l'un des métiers majeurs du groupe Lafarge. Implantée sur 200 sites en France (carrières, sablières, ports et dépôts), cette activité s'organise autour de 24 sociétés locales qui produisent et commercialisent des matériaux d'origine alluvionnaire, éruptive ou calcaire.

Conscient que l'extraction des ressources minérales n'est qu'une étape dans la vie d'un sol, Lafarge a développé une expertise dans le réaménagement des carrières pour les intégrer dans leur environnement afin de reconstituer des paysages nouveaux et le développement d'espèces menacées. Au cœur des territoires, Lafarge est partenaire de nombreuses associations et organismes impliqués dans la défense de la bio diversité.



## **A propos de Lafarge**

Leader mondial des matériaux de construction, Lafarge occupe une position de premier plan dans chacune de ses activités : Ciment, Granulats & Béton et Plâtre. Avec plus de 84 000 collaborateurs dans 79 pays, le Groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros.

En 2009, pour la cinquième année consécutive, Lafarge est répertorié dans la liste des 100 multinationales les plus engagées en matière de développement durable. Doté du premier centre de recherche au monde sur les matériaux de construction, Lafarge place l'innovation au cœur de ses préoccupations, au service de la construction durable et de la créativité architecturale.

Pour de plus amples informations, consulter le site Internet à l'adresse : [www.lafarge.com](http://www.lafarge.com)

---

## **CONTACTS**

**PAGE 2/2**

Sylvie Combe : + 33(0) 1 49 11 44 52  
[sylvie.combe@lafarge.com](mailto:sylvie.combe@lafarge.com)

Claire Mathieu : +33(0) 1 44 34 18 18  
[claire.mathieu@lafarge.com](mailto:claire.mathieu@lafarge.com)